



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-237

PUBLIÉ LE 19 MAI 2025

Sommaire

DRAAF /

R32-2025-05-19-00002 - Arrêté préfectoral récapitulant la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique (2 pages)

Page 3



**Arrêté préfectoral récapitulant la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire
visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.5143-7 et D.5143-7 à R.5143-10 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu** le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu** les propositions de l'agence régionale de santé en date du 22 juillet 2020 ;
- Vu** les propositions du conseil régional de l'Ordre des vétérinaires en date du 23 novembre 2020 ;
- Vu** les propositions du conseil régional de l'Ordre des pharmaciens en date du 04 juillet 2023 ;
- Vu** les propositions de la chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France en date du 05 mai 2025 ;
- Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La commission régionale de la pharmacie vétérinaire de la région Hauts-de-France comprend :

- I. en qualité de représentants de l'État :
 - Monsieur le préfet de région ou son représentant, président ;
 - Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant, vice-président ;
 - Un vétérinaire officiel mentionné au V de l'article L.231-2 du code rural et de la pêche maritime ;

- II. en qualité de représentants de l'agence régionale de santé :
 - Madame Sylvie BLONDEL, pharmacien général de santé publique, membre titulaire,
 - Madame Anne-Valérie BOITEL, pharmacien inspecteur de santé publique, membre suppléant ;

- III. en qualité de représentants des vétérinaires :
- Madame Clémence DERNIS et Monsieur Quentin BLOND, membres titulaires ;
 - Madame Emilie CATHELAIN et Monsieur Matthieu PELLICHERO, membres suppléants ;
- IV. en qualité de représentants des pharmaciens :
- Monsieur Christophe BLIN, pharmacien à Vineuil Saint Firmin, membre titulaire,
 - Monsieur Alain DUMORTIER, pharmacien à Lillers, membre suppléant,
 - Monsieur Olivier COURBET, pharmacien à Salouël, membre titulaire au titre de l'association de la pharmacie rurale ;
- V. en qualité de représentants des organisations professionnelles les plus représentatives des groupements désignés au premier alinéa de l'article L.5143-6 du code de la santé publique :
- Madame Edith MACKE, Messieurs Joseph LETERME, David DEMARCY et Olivier PARCY, membres titulaires ;
 - Madame Sylvie DELATTRE, Messieurs Romain CRIGNON, Denis BULLY, et Georges-André MUZART, membres suppléants.

Article 2

L'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, fixant la composition de la commission régionale de la pharmacie vétérinaire visée à l'article L.5143-7 du code de la santé publique, est abrogé.

Article 3

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 19 MAI 2025


Bertrand GAUME